

# **Salaires et revenus dans la filière pharmaceutique**

**En 2016-2017**

**Patrice Roussel**

Professeur des Universités

TSM Research, UT1 Capitole & CNRS

Mai 2020

Depuis plus de 25 ans les gouvernements successifs ont engagé des politiques de contrôle des dépenses en matière de santé, visant notamment la vente des médicaments : déremboursement de médicaments, usage de médicaments génériques, régulation des marges, remises et ristournes entre grossistes répartiteurs et officines pharmaceutiques, régulation du PFHT (Prix Fabricant Hors Taxe). Ces mesures visent à assurer l'accès aux médicaments de qualité, à toute la population française, tout en maîtrisant la dépense publique de sécurité sociale. Pour ce faire, le contrôle des marges pratiquées par les différents acteurs de la filière est un enjeu pour les gouvernements qui se succèdent. La régulation de ces marges vise à trouver un juste équilibre entre la rétribution des entreprises de la filière pharmaceutique et les prix supportés par les organismes de sécurité sociale, les mutuelles et les patients.

Le système de régulation actuel, piloté par le Comité Economique des Produits de Santé (CEPS), veille à ce que les PFHT permettent à l'industrie pharmaceutique de dégager des marges suffisantes pour investir dans la recherche et développement, et développer son activité. Quant à la régulation des marges, elle doit permettre aux officines pharmaceutiques et aux grossistes-répartiteurs de développer également leur activité.

Les mécanismes de régulation mis en place, laissent à penser que le partage de la valeur ajoutée dans la filière pharmaceutique apporterait une rémunération supérieure aux industriels qui mènent la recherche, prennent des risques et garantissent une production de qualité. Puis à un second niveau, le partage de la valeur ajoutée devrait conduire à rémunérer le pharmacien et le personnel d'officine. Ils sont à l'interface des autorités de santé, du corps médical et des patients. Ils tiennent un rôle clé dans la qualité du système de soin Français. Enfin, les grossistes répartiteurs, désignés par l'autorité de régulation comme l'acteur devant percevoir les marges les plus faibles sur le prix du médicament, devraient être a priori les moins bien rémunérés de la filière pharmaceutique. En toute logique, ils devraient bénéficier d'une moindre part dans la valeur ajoutée créée par la filière pharmaceutique.

L'objectif de la présente étude vise à contribuer à cette réflexion sur le partage de la valeur ajoutée, en se focalisant sur un seul et unique critère, donc partiel, celui des revenus et des salaires pratiqués chez les trois grands acteurs de la filière pharmaceutique. Notre étude s'appuie sur l'exploitation de deux bases de données de l'INSEE.

## Les salaires dans la filière pharmaceutique

Les données disponibles les plus récentes ont été publiées en septembre 2019, par l'INSEE (Tableau 1).

**Tableau 1 : Salaires dans les secteurs d'activité de la filière pharmaceutique en 2016, INSEE 2019**

Secteurs Activités	Salaire annuel moyen brut	Effectifs en EQTP	Salaire annuel moyen brut Femmes	Salaire annuel moyen brut Hommes	% Femmes en EQTP	Ecart salaire moyen Hommes/Femmes
Commerce de gros (interentreprises) de produits pharmaceutiques	<b>62 309</b>	56 681	57 141	68325	53,79%	16,37%
Fabrication de préparations pharmaceutiques	<b>54 299</b>	66 949	51 183	57720	52,33%	11,33%
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	<b>51 520</b>	7 451	47 759	53199	30,85%	10,23%
Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	<b>31 201</b>	96 149	30 428	36541	87,36%	16,73%
<i>Salaire annuel brut moyen et effectif en France</i>	35 865	16 017 125	31 708	38 846	41,76%	18,38%
<i>Salaire annuel net moyen France</i>	26 856					
<i>Salaire annuel net médian France</i>	21 468					

N.b. données en emplois équivalents temps plein. Salaires bruts en euros incluant tous les éléments de rémunération prévus dans le contrat de travail. Nomenclature NAF des secteurs d'activité :

[www.insee.fr/fr/information/2406147](http://www.insee.fr/fr/information/2406147). Source : adapté du Tableau T203, « Les salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques en 2016 - Déclaration annuelle de données sociales (DADS) - Insee Résultats, septembre 2019 »

Ce premier tableau indique que le secteur « Commerce de gros de produits pharmaceutiques » (grossistes répartiteurs) offre le salaire brut moyen le plus élevé de la filière pharmaceutique. Avec 62309 euros, le salaire moyen annuel brut est 12,86% plus élevé que celui observé dans la fabrication de préparations pharmaceutiques (recherche et fabrication des médicaments) ; 17,32% plus élevé que le salaire moyen dans la fabrication de produits pharmaceutiques de base (recherche et fabrication de principes actifs destinés à la fabrication de médicaments) ; et 49,93% plus élevé que le salaire moyen du commerce de détail de produits pharmaceutiques (officines pharmaceutiques). Il doit être souligné que le salaire moyen en officine concerne

l'ensemble des personnels salariés, y compris les pharmaciens salariés, mais hors pharmaciens titulaires d'officines. Le salaire du personnel d'officine était en 2016 inférieur de 13% à celui de la moyenne du salaire brut annuel des salariés français des secteurs privés et parapublics (Tableau 1).

**En premier constat, la hiérarchie des rémunérations que nous supposions en début d'étude n'est pas observée. Elle est finalement partiellement inversée. Le secteur correspondant aux grossistes-répartiteurs arrive en tête alors que nous l'attendions au bas de cette hiérarchie salariale. Ce secteur est celui qui offre des niveaux de rémunération les plus élevés à ses salariés, assez loin devant les deux secteurs de l'industrie pharmaceutique, et très nettement au-dessus du secteur correspondant aux officines pharmaceutiques. L'écart réel de rémunération avec les officines devrait être réduit si les données de l'INSEE pouvaient intégrer les revenus des pharmaciens titulaires d'officines. Le traitement de ces données salariales sera présenté en seconde partie de l'étude.**

*En aparté, les sources :* Les données que nous présentons dans le tableau 1 proviennent de la base de données de l'INSEE (source : INSEE, tableau T203) publiée le 26/09/2019. Cette base présente les salaires de 689 secteurs d'activité, hors secteur agricole et hors fonctions publiques. Les données portent sur l'année 2016. Parmi ces secteurs, 39 d'entre eux ne sont pas traités par l'INSEE, soit pour des raisons de secret statistique, soit pour des raisons de données insuffisantes ou manquantes. **Ainsi, ce sont 650 secteurs d'activité qui sont retenus dans notre analyse initiale.** Précisons que ces secteurs relèvent du privé (entreprises et organisations de tout statut et de toute taille) et des entreprises à capitaux publics. **Ils couvrent plus de 16 millions de salariés.** Nous avons retravaillé cette base de données pour effectuer dans un premier temps une étude comparative des salaires entre Hommes et Femmes en fonction des secteurs d'activité (publiée en décembre 2019). Les résultats sont présentés dans un autre support mis à disposition sur notre site internet. Nous avons maintenu ces données dans le document présent.

*En aparté, les écarts de salaires Hommes-Femmes :* de cette base de données, nous pouvons observer que dans la filière pharmaceutique, la féminisation des emplois est très importante puisque 3 secteurs emploient plus de 50% de femmes, au-delà de la moyenne nationale qui est de 41,76%. Un seul secteur, celui de la chimie pharmaceutique (fabrication de produits pharmaceutiques de base) est moins féminisé (30,85%). Ces données soulignent que le secteur le moins rémunérateur de la filière, celui des officines pharmaceutiques, est également celui qui est le plus féminisé (87,36%). Enfin, soulignons que l'industrie du médicament vient en seconde position dans la filière pour le niveau de salaire moyen annuel, avec 54 299 euros brut en 2016, pour un taux de féminisation élevé (52,33%) et un écart de salaire Hommes / Femmes d'un niveau relativement modéré : 11,33% - au regard de l'écart national qui est de : 18,38%.

## Le revenu des pharmaciens titulaires d'officines

Pour connaître le revenu des pharmaciens titulaires d'officines, il convient d'analyser la base de données de l'INSEE sur les revenus des « Non Salariés ». Cette base présente les données se rapportant aux entrepreneurs et aux gérants majoritaires de SARL ou de Sociétés d'Exercice Libéral (SEL). Les pharmaciens salariés d'officines ne sont pas inclus dans cette base de données de l'INSEE, mais sont rattachés à la base de données précédente.

Les dernières données disponibles ont été publiées dans INSEE Première n°1781, de novembre 2019, et dans ses fichiers annexes. Elles portent sur l'année 2017. Le « salaire net » des pharmaciens titulaires d'officines correspond au « Revenu d'activité ». Celui-ci inclut la rémunération issue de l'activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année (sauf CSG et CRDS). Il s'agit du revenu imposable auquel sont réintégrées, lorsque le cas se présente, certains allègements fiscaux et cotisations sociales facultatives.

Cette base de données propose de comparer le revenu mensuel 2017 des pharmaciens titulaires, à celui des autres professions médicales installées en libéral (Tableau 2).

**Tableau 2 – Revenus des pharmaciens titulaires et professions libérales de santé, en 2017, INSEE 2019**

Professions « non salariées »	Effectif Total	Revenu mensuel moyen	% de revenus nuls	Dispersion hors revenus nuls				
				1 <sup>er</sup> décile	1 <sup>er</sup> quartile	Revenu Médian	3 <sup>ème</sup> quartile	Dernier décile
<b>Commerce pharmaceutique</b>	<b>26 000</b>	<b>6850</b>	<b>1,7</b>	<b>2450</b>	<b>3 510</b>	<b>5 270</b>	<b>8 620</b>	<b>13 430</b>
Santé humaine et action sociale, dont :	427 000	<b>5600</b>	2,3	1350	2 490	<b>4 020</b>	6 910	11 750
Médecins et dentistes	169 000	<b>8870</b>	1,7	2160	4 230	<b>7 200</b>	11 430	17 740
Professions paramédicales, sages-femmes	230 000	<b>3570</b>	1,9	1380	2 270	<b>3 300</b>	4 570	6 190
Autres services de santé et action sociale	27 000	<b>2080</b>	9,3	280	740	<b>1 630</b>	2 930	4 680

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2017, hors agriculture

Source : Insee, base non-salariés.

Le revenu moyen des pharmaciens titulaires d'officines s'élève à 6850 euros par mois, alors que le revenu médian mensuel est ramené à 5270 euros. Pour l'INSEE, ce revenu équivaut à un « salaire net ». Extrapolé en revenu moyen annuel, celui-ci s'élèverait à 82200 euros, alors que le revenu médian annuel serait de 63240 euros.

Quant à l'écart interquartile (3<sup>ème</sup> quartile / 1<sup>er</sup> quartile), servant à mesurer la dispersion des revenus au sein d'une profession, il est de 2,46 chez les pharmaciens titulaires, alors qu'il est de 2,70 parmi les médecins et dentistes.

Il convient de ne pas comparer directement ces revenus nets annuels, aux salaires bruts annuels présentés dans le tableau 1. Dans le cas présent (tableau 2), le revenu net participe à la constitution du patrimoine professionnel du pharmacien titulaire, concrètement au remboursement d'emprunts des murs de l'officine. Par ailleurs, les salaires bruts moyens annuels présentés dans le tableau 1, correspondent à l'ensemble de la population salariés cadres et non cadres, incluant les cadres dirigeants salariés. Faire des comparaisons exigerait de retraiter les bases de données et de se focaliser sur des populations comparables.

Cependant, dans le cadre de cette étude, il est possible de considérer que le partage de la valeur au sein de la filière pharmaceutique valorise la fonction de pharmacien titulaire. En effet, pour plus de 50% de cette population, le revenu net médian mensuel est de 5270 euros, soit l'équivalent annuel de 63240 euros.

## Conclusion

Selon une logique de partage de la valeur ajoutée, nous nous attendions à observer les rémunérations les plus élevées de la filière pharmaceutique, parmi les entreprises de l'industrie pharmaceutique, suivies de celles du commerce pharmaceutique en officines, enfin, de celles des grossistes-répartiteurs.

Notre constat est que cet ordre hiérarchique est en partie inversé. Les entreprises du secteur « Commerce de gros de produits pharmaceutiques » - *les grossistes répartiteurs* - offrent les salaires les plus élevés.

Précisément, ils sont en moyenne près de 13% plus élevés que ceux observés dans la fabrication de préparations pharmaceutiques (recherche et fabrication des médicaments), et près de 50% plus élevés que le salaire moyen du commerce de détail de produits pharmaceutiques (officines pharmaceutiques). Cet écart de 50% devrait être atténué, si les bases de données de l'INSEE pouvaient combiner, après retraitement, les salaires bruts annuels de ce secteur, avec les revenus nets observés chez les pharmaciens titulaires d'officines.

Au regard de ces données, la question d'une juste répartition de la valeur ajoutée semble se poser au sein de la filière pharmaceutique.